

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le **08/12/2025**

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_249-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (*suppléant*) ; DOYEN Virginie ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; PAGNY Gilles ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à CHAPPÉ Fanny ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à ÉCHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à GOUAULT Jacky ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE VAILLANT Gilbert ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	64
Procurations	07
Votants	71
Absents	17

Date d'envoi de la convocation : mercredi 19 novembre 2025
Secrétaire de séance Gilbert LE BLEVENNEC

DEL2025-11-249

GESTION DES DÉCHETS : LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS - REVERSEMENT DES SOUTIENS AUX COMMUNES CONVENTION CITEO

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_249-DE

L'éco-organisme CITEO accompagne les collectivités pour prévenir et traiter les déchets abandonnés. Il propose un soutien financier permettant de mettre en place des actions pour lutter contre ces déchets et supporter une partie des coûts liés à leur nettoiement et traitement.

Lors du Conseil d'agglomération du 25 juin 2024, Guingamp-Paimpol Agglomération a été désignée comme responsable du groupement avec les communes souhaitant mettre en place un plan de lutte contre les déchets abandonnés.

Ainsi, 25 communes ont signé avec Guingamp-Paimpol Agglomération une convention de groupement. Pour rappel, la répartition des soutiens a été définie comme telle :

- Guingamp-Paimpol Agglomération : 5 % du total des soutiens par an
Suivi administratif (conventions, consultation...), réalisation de supports de communication.
- Communes avec un soutien < 2000 € par an
Les communes disposeront une liste de fournitures de matériel de pré-collecte à tarif groupé qu'elles peuvent acquérir à hauteur de leur soutien (balai, sacs jaunes, pince-déchets, bacs...)
Communes concernées : Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Calanhel, Coadout, Duault, Gurunhuel, Kerfot, Lanloup, Lohuec, Pédernec, Pléhédel, Plougonver, Pont-Melvez, Quemper-Guézennec, Saint-Adrien, Saint-Laurent, Saint-Servais, Squiffiec
- Communes avec un soutien > 2 000 € par an
Réversement des soutiens CITEO aux communes concernées : Bégard, Guingamp, Louargat, Paimpol, Plouézec, Ploumagoar, Plourivo.

L'éco-organisme CITEO a versé à Guingamp-Paimpol Agglomération les soutiens relatifs à la convention pour le 2nd semestre 2024 et un acompte pour l'année 2025 soit respectivement 49 654,55 € et 29 853,39 € totalisant 79 508,39 €. Ces soutiens sont à reverser aux communes du groupement selon les modalités citées ci-dessus. La répartition par commune est précisée dans le tableau suivant :

Délibération

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08/12/2025

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_249-DE

Commune	Barème CITEO	Reversement	Répartition soutien 2nd semestre 2024 Part 5% de l'Agglo	Répartition 30% soutien 1nd semestre 2024 Part 5% de l'Agglo	TOTAL
BEGARD	0,9	Oui	2 056,28 €	1 241,20 €	3 297,48 €
BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,9	Non	439,90 €	264,20 €	704,09 €
BOURBRIAC	0,9	Non	908,44 €	545,32 €	1 453,76 €
CALANHEL	0,9	Non	97,04 €	58,23 €	155,27 €
COADOUT	0,9	Non	242,39 €	141,84 €	384,24 €
DUAULT	0,9	Non	160,74 €	97,98 €	258,72 €
GUINGAMP	3,5	Oui	11 828,69 €	7 087,24 €	18 915,93 €
GURUNHUEL	0,9	Non	173,14 €	103,63 €	276,76 €
KERFOT	0,9	Non	280,01 €	165,96 €	445,97 €
LANLOUP	3,5	Non	372,40 €	236,41 €	608,81 €
LOHUEC	0,9	Non	105,59 €	63,10 €	168,69 €
LOUARGAT	0,9	Oui	995,22 €	599,70 €	1 594,92 €
PAIMPOL	3,5	Oui	11 873,58 €	7 173,02 €	19 046,60 €
PEDERNEC	0,9	Non	793,44 €	480,68 €	1 274,12 €
PLEHEDEL	0,9	Non	570,71 €	340,38 €	911,09 €
PLQUEZEC	3,5	Oui	5 196,98 €	3 102,23 €	8 299,20 €
PLOUGONVER	0,9	Non	317,63 €	193,40 €	511,03 €
PLOUMAGOAR	3,2	Oui	8 215,60 €	4 934,83 €	13 150,43 €
PLOURIVO	0,9	Oui	967,01 €	580,46 €	1 547,46 €
PONT-MELVEZ	0,9	Non	262,91 €	155,70 €	418,61 €
QUEMPER-GUEZENNEC	0,9	Non	453,58 €	271,12 €	724,70 €
SAINT-ADRIEN	0,9	Non	149,63 €	92,08 €	241,71 €
SAINT-LAURENT	0,9	Non	209,90 €	131,33 €	341,23 €
SAINT-SERVAIS	0,9	Non	175,28 €	107,22 €	282,49 €
SQUIFFIEC	0,9	Non	325,76 €	193,91 €	519,67 €
Total			47 171,82 €	28 361,15 €	75 532,97 €
Part Agglo			2 482,73 €	1 492,69 €	3 975,42 €
Total			49 654,55 €	29 853,84 €	79 508,39 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-181 autorisant la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO ;

Considérant la volonté de Guingamp-Paimpol Agglomération et des 25 communes signataires de s'engager dans un plan de lutte contre les déchets abandonnés à travers la convention de groupement signée le 25 septembre 2024 ;

Considérant que cette convention prévoit les modalités de versement des soutiens financiers reçus de la part de CITEO aux communes engagées dans un plan de lutte contre les déchets abandonnés ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a été désigné comme responsable du groupement avec les communes souhaitant mettre en place un plan de lutte contre les déchets abandonnés par délibération du Conseil d'agglomération DEL2024-06-181 du 25 juin 2024 ;

Considérant que Guingamp Paimpol Agglomération reçoit à ce titre les soutiens financiers de CITEO à répartir ;

Considérant le tableau de répartition des soutiens financiers ci-dessus ;

Délibération

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 08/12/2025

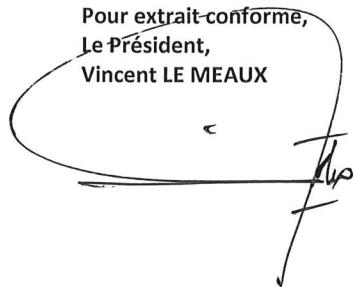
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_249-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve le versement des soutiens financiers aux communes du groupement selon les modalités définies dans la convention de groupement ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait-conforme,
Le ~~Président~~,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Gilbert LE BLEVENNEC

